

## PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

*Les lacs appartiennent aussi aux animaux, qui s'y nourrissent, s'y reproduisent et y vivent pour notre émerveillement.*

- Je ne nourris pas les canards dont les fientes causent la dermatite du baigneur.
- Je fais attention de ne pas perturber la vie animale qui m'entoure. Il en va de sa survie.
- Je protège la bande riveraine en la gardant à l'état naturel.
- Je respecte la réglementation sur la pêche et pratique la remise à l'eau des poissons lorsque c'est possible.
- J'évite d'utiliser des herbicides et insecticides.
- Je m'assure que l'utilisation de mon embarcation ait le moins d'impact négatif possible sur l'environnement.
- En véhicule motorisé, je circule toujours dans les sentiers balisés.

## DROIT À LA QUIÉTUDE

*Les lacs appartiennent aussi aux autres usagers.*

- Je m'assure que le moteur de mon embarcation ou équipement motorisé est conforme afin de réduire le bruit lors de son fonctionnement.
- Je n'utilise alarmes ou klaxons seulement pour une situation d'urgence.
- Je respecte les riverains en évitant les regroupements bruyants près des rives.
- J'ajuste le niveau sonore de mon système de son de façon à ne pas importuner le voisinage.
- La nuit j'évite de créer de la pollution lumineuse en milieu naturel.
- J'informe mes invités de se conformer au Code d'éthique.



*Vivre au bord de l'eau*

## CODE D'ÉTHIQUE DES RIVERAINS ET VISITEURS



## OBJECTIFS

*Vivre en bordure d'un cours d'eau permet de jouir d'un milieu de vie exceptionnel.*

*Ce code d'éthique ne remplace pas la réglementation municipale applicable sur le territoire mais il est conçu comme un complément informatif aux lois et règlements, afin de :*

- Conserver notre environnement privilégié tout en protégeant les rives et plans d'eau.
- Améliorer la sécurité et la courtoisie entre les utilisateurs des plans d'eau.
- Respecter le droit à la quiétude des riverains et visiteurs.
- Protéger la faune et la flore.
- Lutter contre la pollution.
- Maintenir la qualité de vie des riverains et la valeur marchande des propriétés.
- Les personnes utilisant les plans d'eau doivent s'informer des règlements en vigueur et les respecter en tout temps, sous peine de sanctions.

## LUTTE À LA POLLUTION

*La pollution découle de la pratique des activités humaines. Plusieurs riverains s'approvisionnent en eau potable dans nos plans d'eau ou y pratiquent la baignade. Votre attention particulière peut grandement améliorer l'état de nos lacs et la qualité de leur eau.*

- L'apport de phosphate contenu dans certains produits de nettoyage ainsi que plusieurs autres substances chimiques sont toxiques pour les écosystèmes aquatiques :
- Je n'achète que des détergents et savons sans phosphates.
- J'évite d'utiliser des engrais chimiques.
- Je suis vigilant lors du ravitaillement en carburant d'un moteur à essence afin d'éviter tout déversement dans le lac.
- Un moteur deux temps de vieille génération est plus polluant et devrait être remplacé.
- J'évite de brasser le fonds des cours d'eau dans les zones peu profondes, car cela favorise la croissance des algues bleues-vert.

## CIVISME NAUTIQUE

*La vitesse excessive, le bruit des moteurs, l'érosion causée par le passage des embarcations motorisées près des rives ont entraîné l'implantation de bouées balisant des corridors de limitation de vitesse sur nos lacs.*

*La présence de nageurs et d'embarcations à propulsion manuelle (kayaks, pédalos, canots) s'est accrue au cours des dernières années, entraînant des risques plus élevés d'accident lors de comportements dangereux en embarcations motorisées.*

- Je choisis volontairement de ne pas excéder une vitesse de 10 Km/h sur tous les lacs en tout temps.
- Je respecte toujours les zones délimitées par des bouées, pour une utilisation sécuritaire.
- Je donne en tout temps la priorité de passage aux types d'embarcation à propulsion manuelle.
- Je respecte les règles du " *Guide de Sécurité Nautique* " TP511F de Transport Canada  
Voir [www.tc.gc.ca/securitenautique](http://www.tc.gc.ca/securitenautique)